OCCUPEZ-VOUS de vos affaires

Institut de prévention des sinistres catastrophiques
Bâtir des communautés résilientes

Bulletin commercial IPSC

NUMÉRO 27 • JUIN 2025

Protégez vos employés contre la foudre

Pour protéger leurs employés contre la foudre, les employeurs doivent établir un protocole de sécurité contre la foudre qui comprend l'identification d'abris sûrs, l'avertissement aux travailleurs en cas d'alerte et la formation à la sécurité contre la foudre. Ce protocole doit encourager les travailleurs à se réfugier dans des bâtiments ou des véhicules fermés, à rester à l'écart des objets élevés et à éviter l'eau et les équipements électriques pendant les orages.

Voici une analyse plus détaillée :

1 Établir et mettre en œuvre un protocole de sécurité contre la foudre

Plan d'urgence : les employeurs doivent disposer d'un plan d'urgence écrit qui comprend un protocole de sécurité contre la foudre spécifiquement destiné aux employés travaillant à l'extérieur.

Identification des abris sûrs : identifiez et désignez des abris sûrs, tels que des bâtiments fermés ou des véhicules métalliques à toit rigide avec les vitres fermées.

Système d'alerte : mettez en place un système précis pour avertir les employés en cas d'alerte à la foudre et leur donner des instructions sur la manière de se mettre à l'abri.

Formation : formez les employés aux procédures de sécurité contre la foudre et à la conduite à tenir en cas d'orage.

2 Trouver un abri en un lieu sûr

Bâtiments : encouragez les travailleurs à se réfugier dans des bâtiments entièrement clos.

Véhicules : si aucun bâtiment n'est immédiatement accessible, les véhicules métalliques à toit rigide peuvent servir d'abri temporaire.

Les employés doivent être informés qu'ils doivent éviter les grands arbres isolés, les sommets de collines, les antennes-relais de téléphonie mobile, les toits et les poteaux électriques.

3 Rester loin du danger

Eau : évitez tout contact avec l'eau, y compris les piscines, les étangs et les lacs.

Équipements électriques : n'utilisez pas de téléphones filaires, d'ordinateurs ou d'autres équipements électriques en contact direct avec l'électricité.

Structures en hauteur : évitez de vous approcher de structures en hauteur, tels que des échafaudages, des échelles et des grues.

Surfaces conductrices : évitez de toucher des matériaux ou des surfaces pouvant conduire l'électricité, tels que les échafaudages métalliques, les lignes électriques, l'eau et la plomberie.

4 Mesures de sécurité additionnelles

Surveillez la météo : désignez une personne chargée de surveiller le ciel pendant les travaux en extérieur et de suivre les prévisions et les alertes météorologiques.

Attendez après l'orage : restez dans un abri sûr pendant au moins 30 minutes après le dernier coup de tonnerre.

Mise à la terre : assurez-vous que les équipements, y compris les échafaudages et les grues, sont correctement mis à la terre afin d'éviter toute accumulation d'électricité statique.

Formation à la sécurité contre la foudre : dispensez régulièrement aux employés une formation sur les procédures de sécurité contre la foudre, en insistant sur l'importance de se mettre à l'abri et de rester à l'écart des dangers.

En mettant en œuvre un protocole complet de sécurité contre la foudre et en dispensant une formation approfondie, les employeurs peuvent réduire considérablement le risque de foudroiement et protéger leurs employés.

Pour plus de renseignements sur la protection des employés contre la foudre, consultez le site Web du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail à l'adresse suivante : https://www.cchst.ca/oshanswers/safety_haz/weather/lightning.html

Institut de prévention des sinistres catastrophiques

Mission

Réduire les pertes humaines et matérielles causées par les phénomènes météorologiques violents et les tremblements de terre en identifiant et en soutenant des actions durables qui améliorent la capacité de la société à s'adapter aux catastrophes naturelles, à les anticiper, à les atténuer, à y résister et à s'en remettre.

18 King Street East
16th Floor
Toronto (Ontario) Canada
M5C 1C4
Téléphone : 416-364-8677
www.iclr.org
www.PIEVC.ca

Université Western
Amit Chakma Building, Bureau 4405
1151 Richmond Street
London (Ontario) Canada
N6A 5B9
Téléphone : 519-661-3234
www.iclr.org